

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 4 NOVEMBRE 2024

A BRIE-COMTE-ROBERT

Etaient présents : Christian DERAPPE, Françoise DOUCHET, Geneviève ESCALAIS, Alain FAUDOT, Lydie LOEUILLLOT, Olivier MANGIN, Frederic MONTOYA, Marie Christine VINCENT

Absent excusé : Jean François BOURDETTE

➤ **Retour sur la Rando Nature et citadine**

Environ 1 500 personnes selon le département, moins que l'an dernier, avec une participation plus importante sur le 17 km.

Quelques remarques sont remontées par rapport au balisage, notamment sur le 8km où les rubalises avaient été retirées

Le Département voudrait changer de lieu en 2025, et peut-être faire cette journée à Coulommiers. Un changement dès la troisième année ne permettrait cependant pas de fidéliser la participation.

➤ **Retour sur la Sortie « Hors les Murs »**

Les retours des participants ont été très positifs, et les difficultés rencontrées pour la visite du château n'ont pas joué sur l'appréciation générale.

20 bénévoles ont participé à l'organisation, hébergés en gîte, avec un repas préparé « maison » par Alain.

Quelques soucis de balisage sur le 10km avec des rubalises retirées.

Tout le monde a pu visiter le Château, la Laiterie de la Reine et la Chaumière aux coquillages.

« Randonnée et Patrimoine » semble être une bonne formule pour cet événement.

Certains clubs avaient réglé pour la visite de La Chaumière et de la Laiterie : ils seront remboursés.

Quelques difficultés pour le déplacement des barnums l'après-midi pour les réinstaller au niveau des parkings.

Frederic demande le détail des sommes engagées :

Les dépenses se sont élevées à 15 000€ (cars, entrées des visites, location des WC, hébergement, déplacements, repas bénévoles et achats pots départ/ arrivée), dépense partiellement compensée par la participation de 20€ par personne soit 8 000€.

Question par rapport à la « Sortie Hors Les Murs » : faut-il la maintenir tous les deux ans, ou l'envisager chaque année, ou intercaler une « sortie dans les murs » ? Sujet à réfléchir

➤ **Point sur Provins Lumières**

Frédéric relate les difficultés rencontrées lors de la réunion sécurité du 14 octobre avec l'OT et avec les pompiers.

Les pompiers demandent que des personnes titulaires du PSC1 soient positionnées sur les zones peu accessibles (voies non carrossables) ; ils doivent transmettre au service des Sports les points sur lesquels ils souhaitent voir positionner ces personnes. A ce jour nous n'avons rien reçu.

La Directrice de l'OT remet en cause le fait qu'ils soient coorganisateur de l'évènement avec le CODERANDO ainsi que la répartition des dépenses liées à l'accueil et au vin chaud, ramenant celle-ci à 40 /60%.

Marie-Christine fait remarquer que dans le compte rendu de la réunion sécurité du 14/10, réalisé par Nicolas du service des sports de la ville de Provins, cette partie financière n'est pas mentionnée. Elle prend contact avec Nicolas pour le rajouter sur le CR.

Il n'existe pas de convention signée que ce soit avec la Mairie ou l'OT.

Il est donc nécessaire de prévoir une rencontre avec le Maire, à la demande de qui Provins Lumières a été mis en place, et d'envisager d'établir une convention.

Une trousse de secours CODERANDO est à prévoir.

Marie-Christine fait remarquer que cet évènement ne peut se faire sans l'aide de Jean-Claude Doublet tant par ses connaissances dans les différentes associations locales mais également auprès des élus / commerçants... pour avoir le matériel pour assurer l'accueil des randonneurs, que pour concocter le vin chaud (recette faite 15 jours avant la date). Il sera invité au repas lors du dernier Codir et un « coffret box » lui sera offert.

La déclaration en préfecture est prête elle sera envoyée ce jour (4/11/2024).

➤ **Journée des Présidents et Bénévoles**

Des modifications doivent être apportées au programme initial. Un échange avec Madeleine LEBRANCHU, candidate aux élections, était prévu, mais le règlement électoral de la Fédé prévoit que dans le cas d'élections en cours, un candidat ne peut être présent dans une assemblée d'adhérents.

Sur le temps dégagé, il est prévu à 9h10 que Frédéric évoque avec Olivier l'organisation et le fonctionnement de la Fédé en 30minutes, puis sur les 20minutes restantes Pierre présentera la marche avec les bâtons dynamiques.

Frédéric rappelle qu'il a un devoir de neutralité dans les débats.

Alain sera le « Maître du Temps ».

Une information sur les tiques faite par deux chercheurs de l'INRAE est prévue.

Le Maire de Servon est invité, le Président du club ou son représentant fera une courte intervention.

Mme LAHUNA directrice de Seine et Marne Attractivité interviendra sous forme d'interview.

Françoise présentera la réalisation de panneaux avec l'OT Grand Paris Sud.

Notre partenaire GROUPAMA interviendra sur la responsabilité civile et pénale des animateurs

Christian interviendra sur le balisage.

➤ **Présentation du budget**

Les documents de présentation du budget remis aux participants sont commentés par Geneviève et Olivier, ils seront adressés en amont de la prochaine réunion du CODIR à tous les membres.

La situation à fin octobre 2024 fait apparaître un montant de recettes de 169 686€ et un montant de dépenses de 129 009€.

Geneviève indique que, sur les 4 dernières années, 58,82% des dépenses sont engagées entre octobre et décembre.

Le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre.

PSD de 1 500 € pour la Marche Longe Côte : soit on restitue l'argent soit on organise une journée d'initiation.

Si PSD de 1 500 €, le budget de cet événement doit être au minimum de 2 500 €.

Il faut trouver une date en 2025

Faire valider la base de loisirs de Torcy

2 animateurs du Nord sont prêts à venir faire cette initiation. Leurs déplacements seront pris en charge par le Comité.

Le CODIR du 14/12 se tiendra au Châtelet en Brie. Si Frédéric est élu à la Fédé, ce sera le CODIR de passation de pouvoir.

A l'issue du CODIR, le repas aura lieu au restaurant Le Chatelain, une participation de 25€ sera demandée aux participants, le Comité prendra en charge apéritif, vin et café. Bernard Thomazo, président du club « Pas à Pas » du Châtelet, qui nous a permis d'avoir la salle pour réaliser ce Codir sera invité au déjeuner, ainsi que l'équipe d'intendance Jean-Claude et Sylvie Doublet, Nelly Chevillot et Annie Alexandre.

➤ Règlement Intérieur du Comité

Les modifications des articles du RI ont déjà fait l'objet d'un échange lors du précédent CODIR, les annexes restent à revoir.

- ✓ ANNEXE1 : « Fiche de candidature à la fonction de membre du Comité Directeur du Coderando77 » ⇒ inchangée
- ✓ ANNEXE 2 : « Tableau des contributions du Codérand77 aux stages des licenciés du département » ⇒ à remplacer par le document « Modalité de prise en charge exceptionnelle du coût de formations organisées par le Coderando77 et la Région Ile-de-France », ce document sera mis à jour à chaque saison sportive 2024/2025.
- ✓ ANNEXE 3 : « Tableau des règles financières relatives aux rapports entre le Coderando77, ses membres, ses dirigeants, et ses mandataires » ⇒ mise à jour des tarifs sauf le montant des cotisations des membres associés qui lui reste inchangé.
- ✓ ANNEXE 4 : « Note de frais » ⇒ modifiée sur le même modèle mais avec possibilité d'importer la signature du valideur en format électronique.
- ✓ ANNEXE 5 : « Convention de prêt de matériel » ⇒ actualisation du matériel listé et ajustement des tarifs

➤ Questions diverses

- ✓ Frédéric indique qu'il souhaiterait voir apparaître une ligne non prévue au budget concernant la commission « sentiers et itinéraires » pour financer 2 projets :
 - La sortie d'un topo guide ou 2 fiches pour les Deux Morins
 - La mise en place de poteaux signalétiques, qui nécessite d'établir un plan global du département sur plusieurs années et de prévoir un budget pour enclencher la démarche. Ces poteaux donneraient des informations locales sur le patrimoine, les intersections, les commerces, les gares.
Il faudrait prévoir 2000€ pour le projet des Deux Morins, et 3000€ pour les poteaux.
- ✓ Communication et site internet : pour effectuer la bascule du site du Comité vers site fédéral, Frédéric a pris contact avec Rémi : celui-ci souhaite se désengager de la convention qui nous lie, mais il nous accompagnera jusqu'en Mars/avril pour effectuer la bascule. Toute la cartographie de notre site actuel (cartes interactives) pourra basculer.

Après formation, Elsa pourra continuer à alimenter le site.

Pour la partie conception et flyers, Luc a envoyé ce qu'il a réalisé en 2024, on est en deçà de ce qui était prévu. Frédéric propose qu'à la prochaine demande de conception de flyer on sollicite Anne Hemery (35€/heure) pour en faire la réalisation afin de comparer les coûts avec ceux de Luc, et l'on voit avec Luc comment cesser sa collaboration (d'autant qu'il a lui-même émis le souhait de se désengager).

- ✓ Olivier demande si l'on reconduit le partenariat avec IDF Nature, la décision devant être prise avant le 8 novembre

Geneviève est d'accord pour proposer une action en Forêt de Ferrières.

- ✓ Rando Val de Seine :

2000 € ont été versés au titre de la convention que nous avons signée avec la CA Melun Val de Seine. Une partie sera reversée aux clubs qui ont contribué à l'organisation.

Répartition par clubs :

- Le Comité garde 400 €
- Les Esclots ⇒ 400 € (part plus importante car ce club a été plus sollicité)
- Tous en Rando ⇒ 300 €
- Les Pas Pressés ⇒ 300 €
- Féréo Rando ⇒ 300 €
- Pas à Pas de Savigny ⇒ 300 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h30.